



Centre Régional Hauts De France Ardennes

L'ARRÊTÉ SUR LES NUISANCES LUMINEUSES, QUELLES CONSEQUENCES ?



Vendredi 28 juin 2019

15 h 15 - Accueil des techniciens



**Siege Devred électricité
Zac du luc 59187 Dechy**

15 h 30

Présentation de l'Association française de l'éclairage,

15 h 50

Présentation de l'arrêté du 27/12/2018, conséquences pour les collectivités territoriales,



Adhérents AFE & collectivités territoriales

17 h 00

Echanges avec la salle,



Confirmez votre présence avant le 21/06/2019

Merci de bien préciser vos nom, prénom, entreprise, le nombre d'accompagnants et si vous êtes technicien ou élu.

17 h 15 - Accueil des élus

17 h 30

Présentation de l'Association française de l'éclairage,

17 h 50

Présentation de l'arrêté du 27/12/2018, impact sur la politique d'une ville.



mp.morel@devred-electricite.fr